

Trois ans de silence et revoilà l'outarde !

Dire que notre bulletin est plus fringant que jamais serait peut-être exagéré. Il est cependant le symbole du renouveau du Groupe Ornithologique de la Vienne qui, soit dit en passant, a bien failli ne pas se relever des quelques problèmes internes qui l'ont agité ces dernières années. Mais n'est-ce pas là le lot quotidien du bénévolat ?

Bref ! Le moment est venu de remercier de leur compréhension toutes les associations naturalistes françaises et étrangères qui ont continué à nous faire parvenir leurs publications et leur courrier (demeuré souvent sans réponse) et ce, sans se poser de questions.

Rattraper le temps perdu : une priorité qui apparaît évidemment dans le présent bulletin recouvrant respectivement les périodes 83/84 et 85/86. Ce système sera maintenu jusqu'à ce qu'un an, au plus, sépare la période d'observation de sa publication.

En 1983, naissait le Groupe Cerf, plus par nécessité que par envie. Nous découvrons à l'époque le "noble animal" balloté, tiraillé de toutes parts dans la guerre des intérêts cynégétiques, sylvicoles et agricoles. Il fallait rentrer de plain pied dans le domaine de la gestion d'une population animale et faire valoir nos idées à ce sujet, travail à long terme dont les premiers résultats sont exposés plus loin.

Voilà pour le contenu de ce numéro 17. En ce qui concerne la partie cachée de l'iceberg, je citerai pêle-mêle : l'Atlas des oiseaux nicheurs, le suivi de la migration des grues, l'étude des mammifères, l'inventaire des sites à chauves-souris, la répartition et l'écologie des reptiles et des amphibiens; autant de thèmes qui apparaîtront dans les prochains bulletins.

Quant à la Protection, notre service juridique tourne bien (huit affaires dont une perdue) et la création récente d'une petite antenne de soins pour animaux sauvages a confirmé l'hypothèse selon laquelle les espèces protégées -et notamment le Héron Cendré- assument très mal leur statut et "se prennent" trop souvent pour des espèces gibier...

Pour conclure, une information de dernière minute. Sur demande de notre représentant au Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Putois, pour une durée de un an (renouvelable), ne fait plus partie des espèces nuisibles.

O. PREVOST

---